

**Chers amis de lutte,  
l'ADPSE de Sarreguemines et  
environs,**

**s'est mobilisé avec vous contre la construction de la  
Centrale thermique au gaz de Hambach**

**Nous nous sommes mobilisés contre ce géant de 900 MW pour  
différentes raisons :**

# Pourquoi cette mobilisation ?

**Cette centrale serait :**

Surdimensionnée,

Inutile énergétiquement,

Trop polluante,

Trop émettrice de CO<sup>2</sup> (+12% pour la région Lorraine !)

Peu créatrice d'emplois, (25 emplois pour 40 hectares !)

Dangereuse pour notre santé, (déjà 30% de maladies en plus dans notre région  
**sans cette centrale**)

Dangereuse pour la faune et la flore,

&

Elle défigurerait notre région,

Elle modifierait le climat local ...

**Chers amis, cela n'est pas tout...  
d'autres nuisances suivraient dans la foulée...**

**Cette usine serait reliée à des lignes de Très Haute Tension (THT) qui traverseraient plusieurs de nos villages de la région et y apporteraient des nuisances mortelles à terme....**

**Regardez bien la présentation des nuisances liées au THT faite par Monsieur Jean Charles Herriau, Il nous montre par exemple les valeurs maximales d'exposition aux champs magnétiques en France,**

**Regardez les valeurs pour d'autres pays : la comparaison est éloquente.**

# Le Pylône

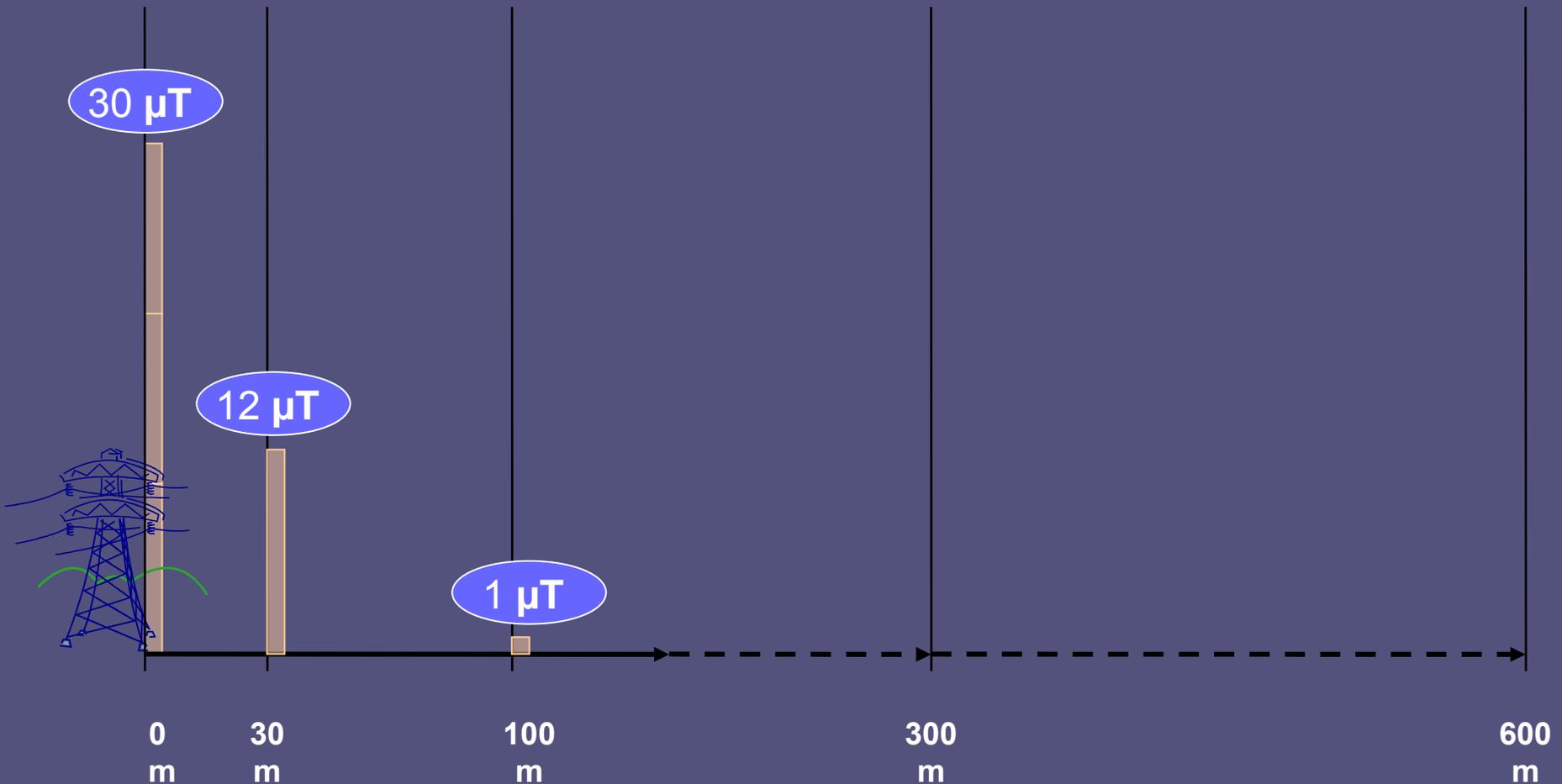
## La Baconnière

# THT et santé

Jean-Charles Herriau



# Champ magnétique émis par une ligne 400 000V



# Des décisions incohérentes

## ● 1990 ICNIRP

- valeur maximale pour le public en exposition longue
  - **5 000 V/m** pour le champ électrique,
  - **100  $\mu$ T** pour le champ magnétique.

## ● 1990 : Suède

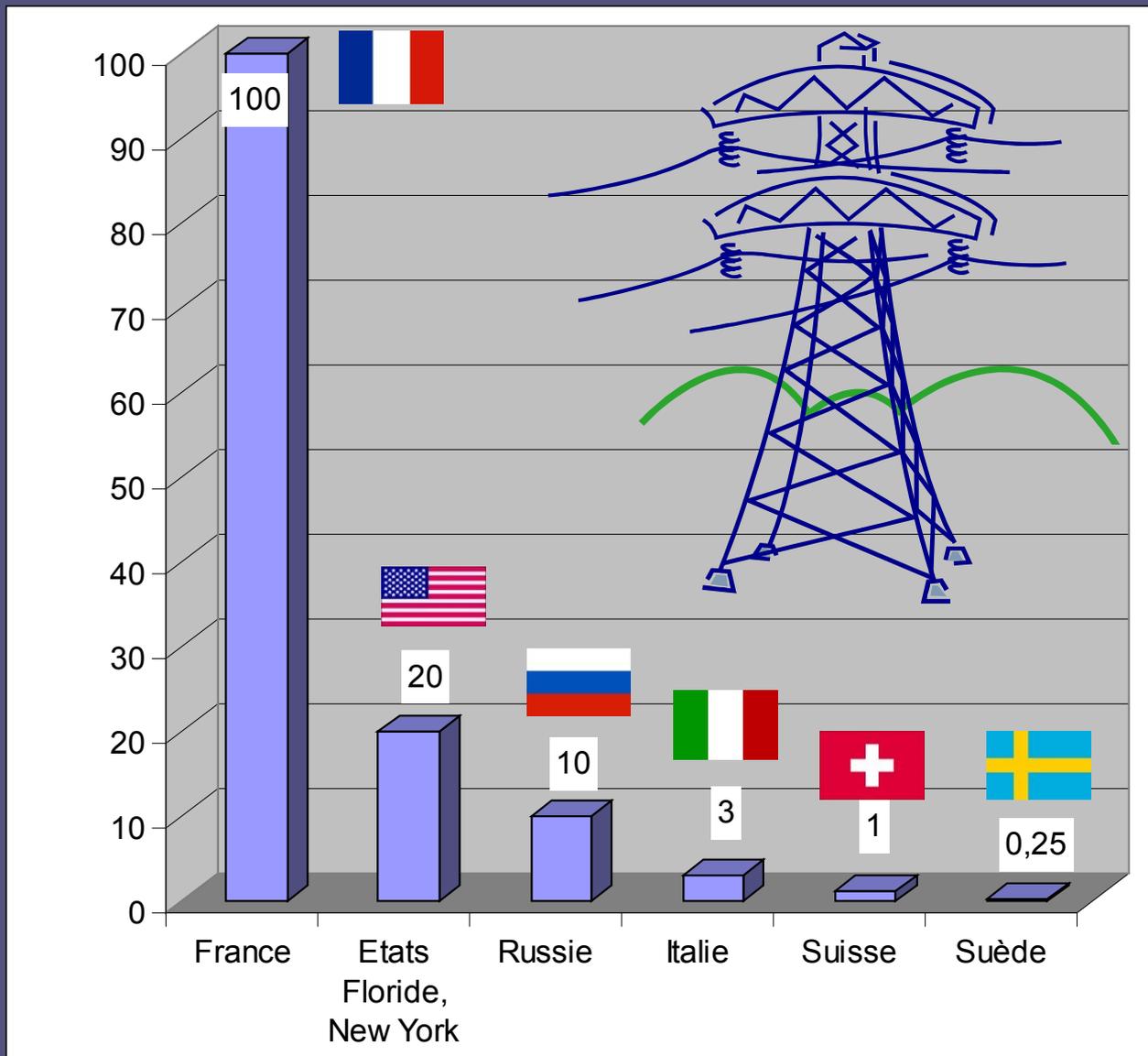
- Les écrans d'ordinateurs ne doivent pas exposer les utilisateurs à plus de **0,25  $\mu$ T**

## ● 1993 INSERM

- « *Les études portant sur les associations entre exposition résidentielle aux champs électriques et magnétiques et cancer chez l'enfant (...) dans l'état actuel des connaissances, **on peut admettre la plausibilité d'un effet des champs magnétiques sur l'apparition des leucémies** »*

- **5 mai 1994** – **résolution** du Parlement européen
  - recommande de réétudier les normes actuelles, **d'instaurer des couloirs autour des lignes à haute tension excluant toute habitation ou locaux d'activité** ;
- **12 juillet 1999** – **recommandation** du Conseil européen
  - Valeur Icnirp (100 micro T, 5 000V/m) !
- **Juin 2001 : OMS**
  - Classement des champs électromagnétiques comme **« Cancérigènes possibles »** (classe 2B)
- **3 mai 2002** – La France applique la recommandation du Conseil européen
- **1er mars 2005** – La France adopte la charte de l'environnement

# Valeurs maximales d'exposition aux champs magnétiques tolérées dans les habitations

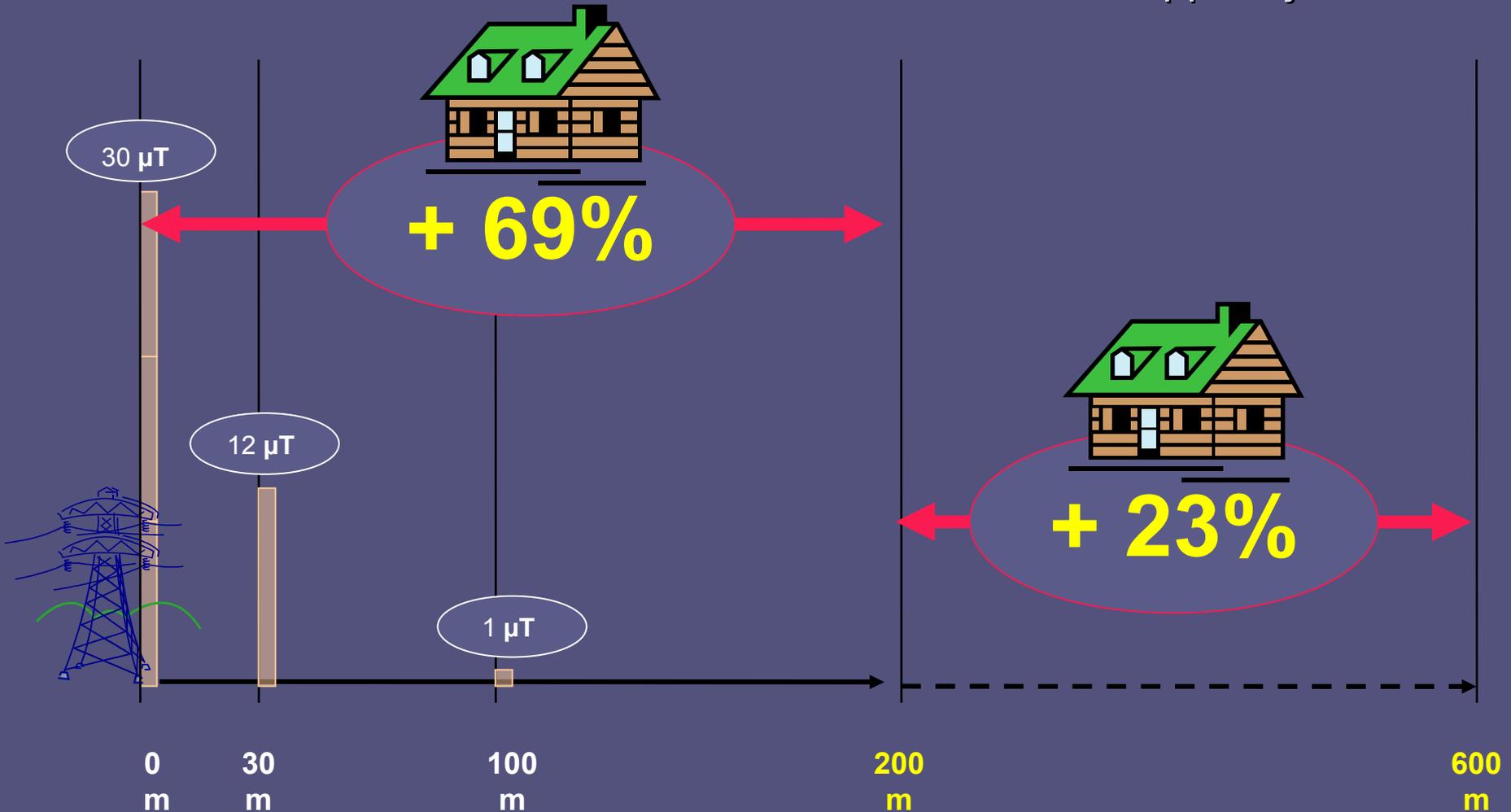


# Les leucémies plus nombreuses près des lignes à haute tension

- 4 juin 2005 Gerald Drapper *université d'Oxford*
  - compare l'exposition à des champs électromagnétiques de très basse fréquence chez des enfants atteints de cancer et chez des enfants indemnes.
    - 9700 enfants de moins de 15 ans ayant développé une leucémie
    - Un groupe témoin à partir des registres d'état civil, avec autant d'enfants de même sexe, de même âge et de même lieu de naissance
    - carte du réseau de lignes à très haute tension et des 21 800 pylônes
- Constat :
  - 69% de risques accrus pour les enfants habitant à moins de 200m d'une ligne THT;
  - 23% de risques en plus pour ceux habitant entre 200 et 600m

# Pourcentage de risques supplémentaires de développer une leucémie infantile

Drapper 4juin 2005



# Un exemple concret : Coutiche (Nord de la France)

- Suite à l'installation d'une ligne THT (2 fois 400 000 volts) les habitants ont ressenti de nombreux troubles de santé :
  - Maux de tête ;
  - Eczémas ;
  - Hypotension ;
  - Insomnies ;
  - Carence en fer pour les habitants vivant à moins de 200 mètres de la ligne.
- Une partie des habitants quittent le village et leurs symptômes disparaissent
- EDF rachète une partie du village



# Electrosensibilité

- Réactivité accrue vis-à-vis de l'énergie électrique
  - Nausées
  - Maux de tête,
  - Douleurs musculaires,
  - Fatigue...
- L'électrosensibilité est considérée comme un trouble psychologique !!!
- 2000 La suède reconnaît l'électrosensibilité comme un handicap physique
  - 300 000 personnes recensées en Suède
- Septembre 2005 en projet en Grande Bretagne
- Décembre 2005 : Publication par l'OMS d'un aide-mémoire consacré à l'hyperélectrosensibilité.

# Pr Belpomme

cancérologue, Président et Fondateur de l'Association Française pour la Recherche Thérapeutique Anti-Cancéreuse,

● *Quelle est le risque des lignes haute tension pour une femme enceinte ou le fœtus ?*

- Les enfants sont très vulnérables aux champs magnétiques car ils mettent en place tous leurs organes, même après la naissance. La proximité des lignes à haute tension peut provoquer des malformations congénitales et des leucémies. On pense aussi qu'ils provoquent des avortements à répétition et certaines maladies du système nerveux mais, sur ces points, on manque encore de données solidement établies. Mais, de toute façon, il faut faire jouer le principe de précaution.

- **Si vous habitez à proximité de lignes ou pylônes haute tension, un seul conseil, déménagez !**

Source : interview publiée par la revue Belle santé dans son N° de février 2006



# Charte de l'environnement (promulguée le 1er mars 2005) :

- *Art. 1er.* - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. »
- *Art. 5.* – Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, (...) à l'adoption de mesure (...) afin de parer à la réalisation du dommage



# Conclusions

- Préalablement à toute nouvelle construction de ligne électrique, nous demandons :
  - la réalisation d'études épidémiologiques indépendantes en France, tant les doutes sont grands quant à l'impact des lignes THT sur la santé humaine ;
  - la reconnaissance officielle des impacts des champs électromagnétiques sur l'organisme ;
  - La mise en place d'un suivi médical des personnes habitants à proximité des lignes THT ;
  - la révision des normes d'exposition française en tenant compte des préconisations des experts indépendants.

# Conclusions

- Nous nous opposons à la ligne THT Cotentin-Maine car elle n'est pas justifiable : elle est liée au projet de la centrale EPR de Flamanville qui assure la relance du nucléaire au détriment des énergies renouvelables.
- En faisant appel aux énergies renouvelables diversifiées il est possible de favoriser la proximité entre les lieux de production et les lieux de consommation de l'électricité et donc d'éviter les installations inutiles de lignes à très haute tension.

# **Et pour nous, à Hambach en Lorraine...**

- **Il y aurait ainsi plus de leucémies infantiles et plus de troubles de santé liés à l'exposition permanente aux champs magnétiques.**
- **Chers amis, le préfet de Moselle, doit refuser cette installation demandée par les potentats locaux, des personnes assoiffées par l'argent que cela pourrait leur apporter.**
- **Réagissez, sinon la seule alternative qui nous resterait serait le déménagement ou la mort précoce...**

**Réagissons ensemble contre cette Centrale à Hambach !**

Merci à Jean Charles Herriau, l' ADPSE, 19 février 2010